

p) prescrivant les normes minimales acceptables pour la construction, la modification ou l'utilisation d'ouvrages, d'outillage, de machinerie, d'installations et d'appareillages employés au développement, à la production, au transport, à la distribution, à la mesure, au stockage ou la manutention du pétrole ou du gaz;

q) prescrivant les mesures nécessaires pour prévenir la pollution de l'air, du sol ou de l'eau par suite de la prospection, du forage, de la production, du stockage, du transport, de la distribution, de la mesure, du traitement ou de la manutention, du pétrole ou du gaz ou autre substance qui en dérive ou y est associée;

Nous étudions un bill modificateur qui, de fait, stipule que nous allons prendre des mesures pour contrôler l'exploration, la mise en valeur et l'utilisation du pétrole, du gaz et d'autres ressources qui peuvent exister sous le lit de la mer adjacent à notre côté dans n'importe lequel des trois océans. Aussi les députés, les membres du comité et les Canadiens devraient être informés en détail quant à la manière exacte dont le gouvernement se propose d'exercer l'autorité qui lui est conférée en vertu de ces alinéas de l'article 12 de la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz adoptée à la Chambre l'année dernière.

Il me semble logique que si à un certain moment donné nous faisons la pause sur ce bill il faudrait la faire à l'étape du comité jusqu'à ce que celui-ci soit tout à fait convaincu que les mesures prises par le gouvernement en vertu de l'autorité qui lui est conférée dans ces alinéas se conforment au principe général de la conservation d'autres aspects de notre environnement. Le comité devrait aussi veiller à ce que l'exploitation des réserves de pétrole et de gaz et les avantages qu'on en tirera ne fassent pas plus de mal que de bien.

A cet égard, je veux donner lecture d'un bref extrait d'une déclaration qu'a faite récemment quelqu'un qu'on dit fort renseigné en la matière, et je cite:

Toutefois, la prospection est un sujet difficile. Ces dernières années, nous avons été hypnotisés par la technologie, par les progrès—concernant surtout la physique et la chimie inorganique, l'électronique et l'énergie nucléaire—réalisés sur le front de la science.

• (3.50 p.m.)

Mais ce qui est unique dans le cas de notre planète, du sol, de l'eau, c'est qu'elle constitue l'habitat de créatures vivantes. Notre planète est une planète vivante, dans un cosmos inanimé. Et cependant, notre technique moderne s'intéresse beaucoup plus à des choses inanimées. Elle se préoccupe de l'espace inanimé, des télécommunications instantanées, et de la génération de la puissance énergétique.

Nos études de la vie elle-même, en revanche, sont dans leur enfance. La biologie a été, jusqu'à un certain point, négligée. L'écologie, même si elle étudie l'interrelation des créatures vivantes,

est un nouveau concept. Peut-être que ces interrelations sont trop complexes pour que nous puissions les comprendre. Mais nous devons étudier davantage les processus de transmission de la vie, les cycles de la vie, les interrelations vitales. Il faut que nous en sachions davantage là-dessus, dans notre propre intérêt et celui de la vie même.

Ce qui inquiète le plus les gens, c'est les immenses pouvoirs que la science de l'inanimé—la science de la non-vie...

Je suppose qu'on pourrait dire «les immenses pouvoirs que l'on propose d'accorder au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources» (M. Greene).

... nous a donné de détruire la vie sur cette planète. L'utilisation inconsidérée de ces pouvoirs nouveaux bouleversera notre équilibre biologique.

J'aurais aimé entendre cette déclaration à la Chambre de la bouche de son auteur car il s'agit d'une déclaration du ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis). J'ai rarement cité à la Chambre une déclaration d'un membre du gouvernement avec plus d'approbation que ces remarques du ministre des Pêches. Ce qui est dommage, monsieur l'Orateur, c'est que loin d'être une déclaration de la politique officielle du gouvernement, ces propos étaient précédés de cette phrase d'introduction:

Je tiens à ce qu'il soit entendu clairement que je parle en tant que membre du Parlement.

En d'autres termes, il soulignait le fait qu'il n'exprimait pas une politique gouvernementale. Je pense que c'est vraiment une triste chose de voir que le ministre des Pêches doive se rendre à Capilano dans quelque petite convention du parti libéral pour faire une déclaration de ce genre plutôt que de se lever dans cette Chambre pour prendre part à un débat comme celui-ci et nous la présenter comme une déclaration officielle du gouvernement au sujet des ressources inanimées de notre pays.

Les considérations exprimées par le représentant de Capilano sont les facteurs importants que les membres du comité devront garder à l'esprit au moment où ce bill sera discuté en détail. Au comité, nous devrions avoir les réponses au genre de questions qu'il a soulevées dans cette déclaration, avant que le comité renvoie le bill à la Chambre. Comme nous commençons tous à le savoir, ce ne sont pas des questions que l'on peut traiter à la légère.

Mon collègue de Kootenay-Ouest a fait une brève allusion à une déclaration portant sur le délicat équilibre de l'écologie arctique. Le Comité du développement du Nord canadien a certainement été saisi d'un grand nombre d'instances qui lui ont été faites à ce sujet, et, de fait il s'est penché sur la question. Certaines de ses préoccupations figurent dans le